

## [Texte]

functions provided that the Executive Committee so established reflects the composition of the Board pursuant to subsection 9(2).

The idea was simply this. In the bill the board consists very deliberately of public sector and private sector individuals. I do not think it is the intention of the bill, and I do not think it would be desirable, to see a board of governors that meets perhaps as little as twice a year and to have the day-to-day affairs carried on by an executive that is entirely, as it could be, *ex officio* members, or all members of government. If our idea is to bring the expertise of the private sector and the public sector together, then any executive committee that is established should reflect that combination of talents and expertise. That is the intention of the motion: that the government members on the board not be able to set themselves up as an executive committee without including private sector representation too.

**Mr. Crosby:** Again, I do not disagree with any of the statements that this is the desirable situation. But whether it needs to be incorporated into the bill to become the law of the land, with the difficulties that might impose in particular circumstances. . . Again, I think it is an area where you give the board the authority and powers and the composition that is desirable. At some point you have to trust the system, and I do not see the benefit of a statutory direction in that connection.

Amendment negatived

Clauses 17 and 18 agreed to

On clause 19—*Annual report*

**The Chairman:** I understand the two next motions were prepared by Mr. Gauthier. Is he talking on his own or on behalf of his party? If so, Mrs. Catterall should make a decision on these two motions and make sure they are party motions.

• 1155

**Mrs. Catterall:** Are they party motions or motions of individual members?

**The Chairman:** If you say it was a private motion tabled by Mr. Gauthier. But I understand that Mr. Gauthier represents one party and he has tabled the motion on behalf of the Liberal Party. That is why I am asking the question.

**Mrs. Catterall:** I do not know whether Mr. Gauthier has had any discussions with Mr. Manion or with anyone else on this matter. It seems to me that I have seen some comments on it. Would you like to share those comments?

**Mr. Cardiff:** The government would be prepared to move a motion.

We had spoken to Mr. Gauthier earlier and he had prepared a motion. I had indicated to him that we would not accept that motion, but that we would accept this one. It was my understanding that he would introduce that motion.

We do not know whether he is presenting the same motion or not, but we understood that he would accept the motion we preferred and that we would allow him to move that motion.

## [Traduction]

ainsi que constituait un bureau du conseil—qui doit refléter la composition du conseil prévue au paragraphe 9(2)—et

Voici où nous voulons en venir. Dans le projet de loi, le conseil est formé, et ce n'est pas un hasard, de gens des secteurs public et privé. Je pense que c'est nullement l'intention du projet de loi, et du reste ce ne serait pas souhaitable, que les administrateurs se rencontrent tout au plus deux fois par année et que les affaires quotidiennes incombent à un bureau du conseil qui serait entièrement formé de représentants du secteur public. L'objectif ici est de marier l'expérience du secteur privé et du secteur public et ainsi tout bureau du conseil devrait en témoigner par une combinaison de talents et de compétences appropriés. La motion est présentée dans cet esprit-là: que les représentants du secteur public au conseil ne puissent pas se constituer en bureau du conseil sans la présence d'un représentant du secteur privé.

**M. Crosby:** Je reconnais tout à fait que c'est ce qui est souhaitable. Je ne sais pas toutefois s'il faut que ce soit inclus dans le projet de loi, que ce soit une disposition législative, car cela pourrait imposer des contraintes dans certaines conditions. . . Encore une fois, on donne au conseil le pouvoir de veiller à une répartition souhaitable. Il faut faire preuve de confiance et je ne vois pas l'utilité d'une disposition législative dans ce cas-ci.

L'amendement est rejeté

Les articles 17 et 18 sont adoptés

Article 19—*Rapport du conseil*

**Le président:** Les deux motions suivantes ont été préparées par M. Gauthier. Les a-t-il présentées en son nom personnel ou au nom de son parti? Si c'est au nom de son parti, M<sup>me</sup> Catterall devrait s'en charger et veiller à ce qu'elles soient présentées comme telles.

**Mme Catterall:** S'agit-il de motions au nom du parti ou au nom d'un député?

**Le président:** J'aimerais que vous me disiez s'il s'agit d'une motion déposée par M. Gauthier, en son nom. M. Gauthier représente un parti et il a déposé la motion au nom du Parti libéral. Voilà pourquoi je vous pose la question.

**Mme Catterall:** Je ne sais pas si M. Gauthier s'est entretenu avec M. Manion ou quelqu'un d'autre à ce propos. Il me semble avoir lu quelque chose là-dessus. Quelqu'un veut-il nous rappeler ce que c'était?

**M. Cardiff:** Le gouvernement serait prêt à présenter une motion.

Nous avons parlé à M. Gauthier plus tôt, qui avait préparé lui-même une motion. Je lui ai fait remarquer que nous ne l'accepterions pas mais que nous lui proposerions celle-ci en remplacement. J'ai cru comprendre qu'il présenterait lui-même cette motion.

Nous ne savons pas s'il s'agit de la même motion mais nous avons cru comprendre qu'il acceptait celle que nous préférons mais que c'est lui qui la proposerait.